

Indications pour les célébrations simplifiées du Triduum 2020

Jeudi Saint 9 avril 2020

En ce jour, tous les prêtres ont exceptionnellement la faculté de célébrer la messe sans présence du peuple (Décret, Congrégation du culte, 154/20)

Livret de participation en ligne :

[http://www.prionseneglise.ca/images/accueil/pdf/TRIDUUM_2020_\(A\).pdf](http://www.prionseneglise.ca/images/accueil/pdf/TRIDUUM_2020_(A).pdf)

A. Préparatifs particuliers

1. Préparer un nombre restreint mais suffisant d'hosties, pour le Vendredi Saint, si on prévoit communier lors de l'Office de la Passion.
2. Le cas échéant, prévoir ce qu'il faut pour poser le geste de bénédiction du quartier (à 20 h30, après un temps, une heure d'adoration) : on utilise un grand ciboire pour cette bénédiction (l'ostensoir n'est habituellement pas utilisé le Jeudi Saint).
3. L'autel peut être orné, spécialement pour l'occasion. On peut omettre l'encens : il n'y a pas de procession, et la liturgie en absence de peuple appelle une certaine sobriété.
4. Exceptionnellement dans la présente situation, le tabernacle ne sera pas vide, mais recueillera les hosties consacrées pour le vendredi Saint, après la bénédiction avec le ciboire, le cas échéant.

B. Liturgie

1. Rites préparatoires

- Le cas échéant, l'usage de l'orgue est permis jusqu'à la fin du Gloria : à partir de ce moment, tous les instruments de musique et toutes les cloches se taisent.

2. Liturgie de la Parole

- Elle se déroule comme d'habitude. Cependant, on omet le lavement des pieds.
- S'il y a transmission en ligne de la célébration eucharistique, il est important au moment de l'homélie de soutenir les paroissiens en présentant la soif de la communion eucharistique comme possibilité d'approfondissement de cette présence de Dieu dans notre Église et notre vie.
- La récitation du Credo n'est pas prévue au rituel.

3. Liturgie eucharistique et communion

- On échange la paix sans s'approcher des autres.
- Seul le prêtre communique au calice.

C. Adoration et bénédiction

- À la fin de la célébration, il n'y a pas de procession. Mais si un pasteur célèbre dans son église paroissiale, il peut prolonger par un moment (une heure d'adoration) devant le Saint-Sacrement (ciboire couvert) qui débouchera sur la bénédiction du quartier, sur le parvis de l'église. Il n'est pas conseillé d'annoncer publiquement ce geste, pour éviter les rassemblements devant les églises.
- Le geste peut aussi être posé à l'intérieur.
- Tout prêtre peut évidemment poursuivre la célébration de l'eucharistie par un temps personnel d'adoration.
- Après la bénédiction, déposer le Ciboire au tabernacle.
- Le dépouillement de l'autel se fait après la conclusion de ces rites.

Pour toute information : Abbé Robert Gendreau - rgendreau@diocesemontreal.org